

Communauté de Communes
Jabron Lure Vançon Durance

Le village – 04290 SALIGNAC
Tél. 04.92.34.46.75
ccjlvdenvironnement@orange.fr

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS — EXERCICE 2019



RF
SOUS-PRÉFECTURE DE FORCALQUIER

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/10/2020
004-210401451-20201013-DE_2020_063-DE

SOMMAIRE

INTRODUCTION P 3

1- DÉFINITION ET DÉLIMITATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE LA CCJLVD

1. LE TERRITOIRE DESSERVI p 5
2. DÉFINITION DU SERVICE AU SEIN DE LA CCJLVD p 6

2- INDICATEURS TECHNIQUES

1. LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR) p 8
2. LA COLLECTE SÉLECTIVE p 11
3. LES RÉPARTITION DES 4 PRINCIPAUX FLUX DE DÉCHETS DE LA CCJLVD p 13
4. LES AUTRES DÉCHETS p 14
5. L'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES p 16
6. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS p 17

3. INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS 19

1. MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT ..
..... p 20
2. LE COUT DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILES p 21
3. LE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILES
..... p 23

4. RÉALISATIONS ET PROGRAMMATION 25

1. RÉALISATIONS 2019 p 26
2. PROGRAMMATION POUR 2020 p 28

CONCLUSION P 29

RF SOUS-PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/10/2020 004-210401451-20201013-DE_2020_063-DE

INTRODUCTION

Conformément à la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 la compétence obligatoire de « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »

A ce titre, elle est dotée d'un service public d'élimination des déchets, assuré en régie par l'intermédiaire de prestataires (contrat de collecte et de transport des OMR et des cartons, adhésion au SYDEVOM pour les recyclables et le traitement des ordures ménagères résiduelles, conventionnement pour les déchetteries).

Les collectivités locales gestionnaires du service public d'élimination des déchets doivent rédiger chaque année le « rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés », conformément à la loi Barnier du 2 février 1995 et à son décret d'application.

Le présent rapport est établi pour l'exercice 2018, conformément au décret n° 2000.404 du 11 mai 2000.

Il a pour objet principal une réelle transparence dans la gestion du service, tant au plan technique que financier, qui permette d'apprécier la qualité du service et rechercher une meilleure maîtrise des coûts.

Il est présenté au Conseil Communautaire, avant d'être transmis à chaque Maire pour présentation au Conseil Municipal avant la fin décembre.

Dans les quinze jours suivant la présentation au Conseil Municipal, le rapport est mis à disposition du public, en mairie.

Le public en est avisé par affichage pendant au moins un mois.

Un exemplaire est remis pour information à la Préfecture.

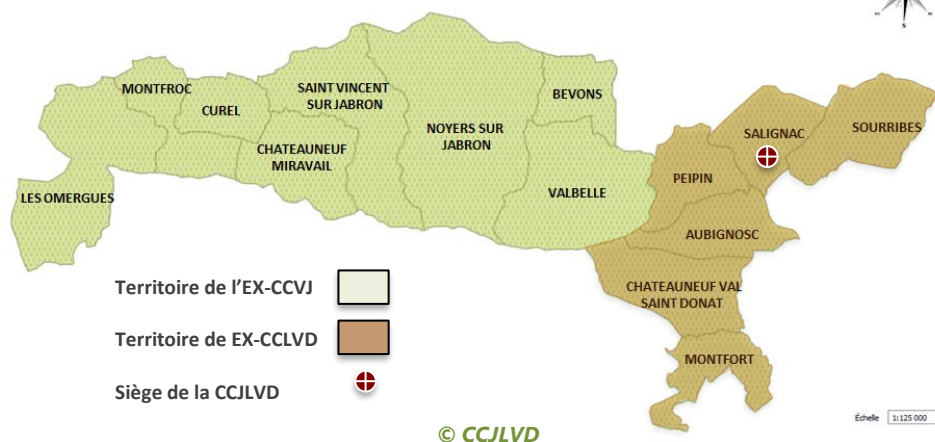
RF SOUS-PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/10/2020 004-210401451-20201013-DE_2020_063-DE

1- DÉFINITION ET DÉLIMITATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE LA CCJLVD

1. LE TERRITOIRE DESSERVI

Le territoire desservi est celui de la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance (CCJLVD). Cette dernière est issue de la fusion de la Communauté de communes Lure Vançon Durance (CCLVD) et de la Communauté de communes de la vallée du Jabron (CCVJ). Elle compte aujourd'hui 14 communes rurales (à savoir, les communes de : Aubignosc, Bevons, Châteauneuf-Miravail, Châteauneuf-Val-Saint-Donat, Curel, Les Omergues, Montfort, Montfroc, Noyers-sur-Jabron, Peipin, Saint-Vincent-sur-Jabron, Salignac, Sourribes, et Valbelle) regroupant 5 248 habitants.

LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JABRON LURE VANÇON DURANCE (CCJLVD)



Territoire de l'ex-CCVJ	Superficie (en km ²)	Population (2017)
BEVONS	11,26	240
CHATEAUNEUF-MIRAVAIL	19,7	69
CUREL	10,45	55
LES OMERGUES	34,22	130
MONTFROC	14,76	75
NOYERS-SUR-JABRON	56,58	524
SAINT-VINCENT-SUR-JABRON	30,2	191
VALBELLE	32,99	278
Total	210,16	1 562

Territoire de l'ex-CCLVD	Superficie (en km ²)	Population (2017)
AUBIGNOSC	14,74	592
CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT	21,1	504
MONTFORT	12,08	332
PEIPIN	13,15	1464
SALIGNAC	14,42	634
SOURRIBES	19,75	179
Total	95,24	3 705

14 communes

305,4 km²

5 267 habitants

2. DÉFINITION DU SERVICE AU SEIN DE LA CCJLVD

En 2019, le service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés au sein de la CCJLVD comprend :

- la collecte et le transport des déchets ménagers et assimilés produits par les particuliers, administrations et professionnels en point d'apport volontaire
- la collecte et le transport des recyclables (papiers, emballages, verres) en point d'apport volontaire
- la collecte et le transport des cartons au sein des chalets
- le traitement des déchets ménagers et assimilés produits par les particuliers, administrations et professionnels
- le traitement et la valorisation des recyclables (papiers, emballages, verres)
- le traitement et la valorisation des cartons
- la mise en place de bennes à déchets verts
- l'accès aux déchèteries (CHATEAU ARNOUX SAINT AUBAN et SEDERON)
- l'aménagement des points de collectes
- l'achat des containers OMR
- l'achat de colonnes de tri (emballages, verre, papiers)
- l'achat des chalets à cartons

2- INDICATEURS TECHNIQUES

1. LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)

❖ EXPLOITATION DU SERVICE

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'exploitation du service de collecte des ordures ménagères résiduelles est assurée par le même prestataire sur les deux territoires (ex-CCLVD et ex-CCVJ).

Il s'agit de l'entreprise : ALPES NETTOYAGE.

ALPES NETTOYAGE SARL

66 Route de Gap – 04200 SISTERON

Tel – 04 92 61 04 03

Fax – 04 92 61 43 22

contact@alpes-nettoyage.fr

SIRET : 449 084 797 0001 7

www.alpes-nettoyage.fr

❖ FREQUENCE DE RAMASSAGE

En 2019, sur le territoire de l'ex-CCLVD, le ramassage des OMR était effectué 2 fois par semaine. Les jours de collecte sont les suivants :

- les lundis et les jeudis à AUBIGNOSC et PEIPIN
- les mardis et les vendredis à CHÂTEAUNEUF VAL SAINT DONAT, MONTFORT, SALIGNAC et SOURRIBES

En 2019, sur le territoire de l'ex-CCVJ, le ramassage des ordures ménagères était effectué :

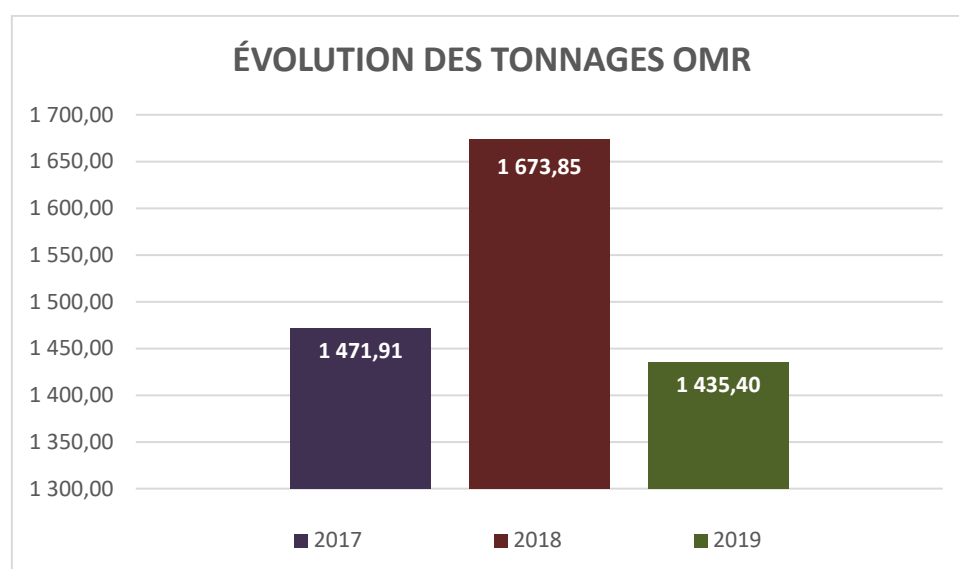
- 1 fois par semaine (les lundis ou mardis) pendant la période hivernale (du 01/09 au 30/06)
- 2 fois par semaine (les lundis ou mardis et les vendredis) pendant la période estivale (du 01/07 au 31/08)

Deux passages supplémentaires ont été effectués : un durant les vacances de Printemps et un durant les vacances de Pentecôte.

RF SOUS-PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/10/2020 004-210401451-20201013-DE_2020_063-DE

❖ VOLUMES COLLECTES

TONNAGES OMR COLLECTES			
OMR	2017	2018	2019
TONNAGES	1 471,91	1 673,85	1 435,40
<i>Évolution</i>		201,94 tonnes soit + 13,72% entre 2017 et 2018	-238,45 tonnes soit -14,25% entre 2018 et 2019
KG/HAB (base 5200 hab)	283,06	321,89	276
<i>Évolution</i>		+ 38,83 kg/habitant	- 45,86 kg/habitant



La CCJLVD constate une importante diminution de la production d'ordures ménagères résiduelles sur son territoire (-238,45 tonnes soit une baisse de 14,25 % entre 2018 et 2019). Cette dynamique s'observe notamment plus sur le territoire de l'ex-CCLVD (-17,57%).

2018	
CCLVD	CCVJ
1 302,45	371,40
1 673,85	
2019	
CCLVD	CCVJ
1 073,55	361,85
1 435,40	
-17,57%	-2,57%

❖ PATRIMOINE

En 2019, le territoire comptait environ :

- 133 containers de 1000 L (répartis sur environ 65 points de collectes) sur le territoire de l'ex-CCVJ,
- 40 containers de 330 L et 312 containers de 660 L (répartis sur environ 197 points de collectes) sur le territoire de l'ex-CCLVD.

	OMR	
Territoire de l'ex-CCVJ	Points de collectes	Containers OM 1000 L
Bevons	15	26
Châteauneuf-Miravail	6	9
Curel	4	5
Les Omergues	6	15
Montfroc	3	9
Noyers-sur-Jabron	7	30
Saint-Vincent-sur-Jabron	13	20
Valbelle	11	19
Total	65	133

Territoire de l'ex-CCLVD	Points de collectes	Containers OM 330 L	Containers OM 660 L	TOTAL
Aubignosc	43	14	45	59
Châteauneuf-Val-Saint-Donat	21	5	43	48
Montfort	30	7	30	37
Peipin	65	6	122	128
Salignac	30	7	59	66
Sourribes	8	1	13	14
Total	197	40	312	352

TOTAL	262	485
--------------	------------	------------

En 2019, aucun nouvel équipement n'a été acheté pour les OMR.

2. LA COLLECTE SELECTIVE

❖ La collecte sélective

En 2019, la collecte, le transfert et le traitement des déchets recyclables (colonne de tri triple flux-emballages, verre, papiers) sont collectés par le Syndicat Mixte Départemental d'Élimination et de Valorisation des Ordures ménagères (SYDEVOM) de Haute Provence.

❖ Volumes collectés

En 2019, 328,86 tonnes de déchets recyclables (emballages, papiers, et verre) ont été collectés.

EMBALLAGES			
Année	2018	2019	Évolution
Tonnage collectées	62,02	82,02	20,00
Population	5 200	5 200	0,00
Ratio en kg/hab/an	11,93	15,77	3,85

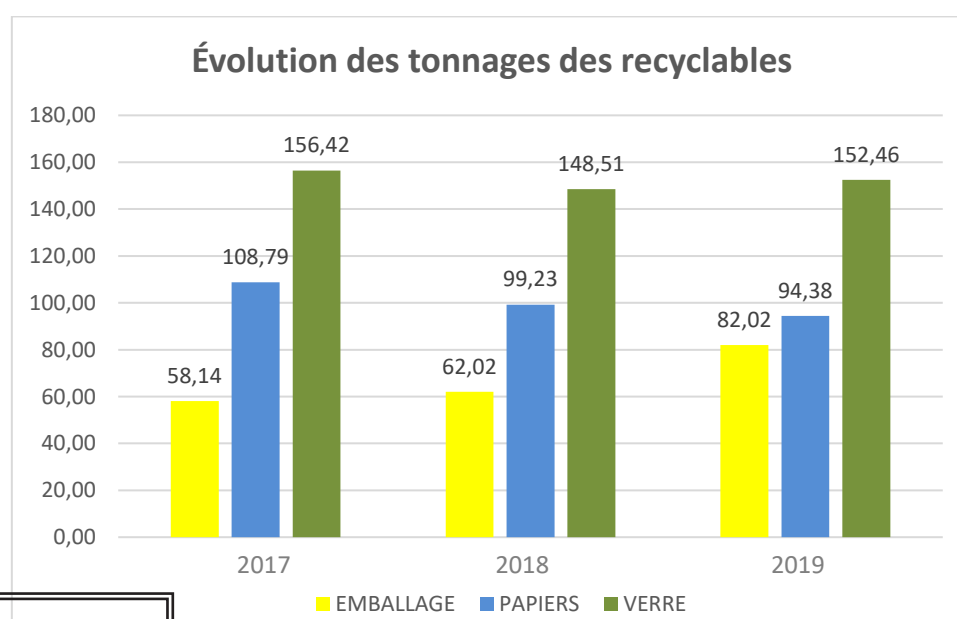
+ 32,25%

VERRE			
Année	2018	2019	Évolution
Tonnage collectées	148,51	152,46	3,95
Population	5 200	5 200	0,00
Ratio en kg/hab/an	28,56	29,32	0,76

+ 2,66%

PAPIERS			
Année	2018	2019	Évolution
Tonnage collectées	99,23	94,38	-4,85
Population	5 200	5 200	0,00
Ratio en kg/hab/an	19,08	18,15	-0,93

-4,89%



❖ PATRIMOINE

En 2019, le territoire comptait environ 84 colonnes réparties sur 26 points de collectes en apport volontaire :

- 24 colonnes emballages, 21 colonnes verre, 19 colonnes papier réparties sur 20 points de collectes en apport volontaire sur le territoire de l'ex-CCLVD
- 08 colonnes emballages, 06 colonnes verre, 06 colonnes papier réparties sur 6 points de collectes en apport volontaire sur le territoire de l'ex-CCVJ

PATRIMOINE COLLECTE SELECTIVE

Territoire de l'ex-CCVJ	Points de collectes	Colonnes JRM	Colonnes Verre	Colonnes Emballages	TOTAL	TOTAL COLONNES
Bevons	1	1	1	2	4	4
Châteauneuf-Miravail	0	0	0	0	0	0
Curel	0	0	0	0	0	0
Les Omergues	1	1	1	1	3	3
Montfroc	1	1	1	1	3	3
Noyers-sur-Jabron	1	1	1	2	4	4
Saint-Vincent-sur-Jabron	1	1	1	1	3	3
Valbelle	1	1	1	1	3	3
Total	6	6	6	8	20	20

Territoire de l'ex-CCLVD	EMPLACEMENT	Colonnes JRM	Colonnes Verre	Colonnes Emballages	TOTAL	TOTAL COLONNES
AUBIGNOSC	VILLAGE	1	1	2	4	7
	LE FOREST	1	1	1	3	
CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT	VILLAGE	1	2	2	5	8
	DIR PEYRUIS	1	1	1	3	
MONTFORT	CIMETIERE	1	1	1	3	6
	ALEXI	1	1	1	3	
PEIPIN	VILLAGE LA POSTE	1	1	2	4	27
	CENTRE VILLAGE	1	1	1	3	
	LOT QUARTIER PIERRE	1	1	1	3	
	LIDL	1	1	1	3	
	INTERMARCHE	1	1	1	3	
	BRICOMARCHE	1	1	1	3	
	MAISON DE RETRAITE	0	1	1	2	
	RUE DES EGLANTIERS	1	1	1	3	
SALIGNAC	AVENUE DU STADE	1	1	1	3	13
	SORTIE VILLAGE	1	1	2	4	
	HLM MARDARIC	1	1	1	3	
	CAMPING	1	1	1	3	
SOURRIBES	VILLAGE	1	1	1	3	3
TOTAL	20	19	21	24	64	64

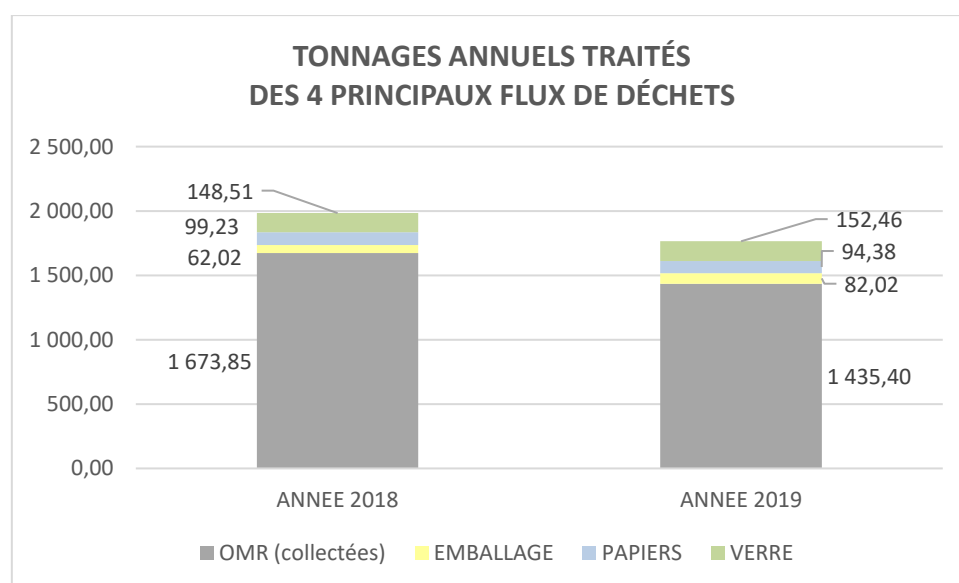
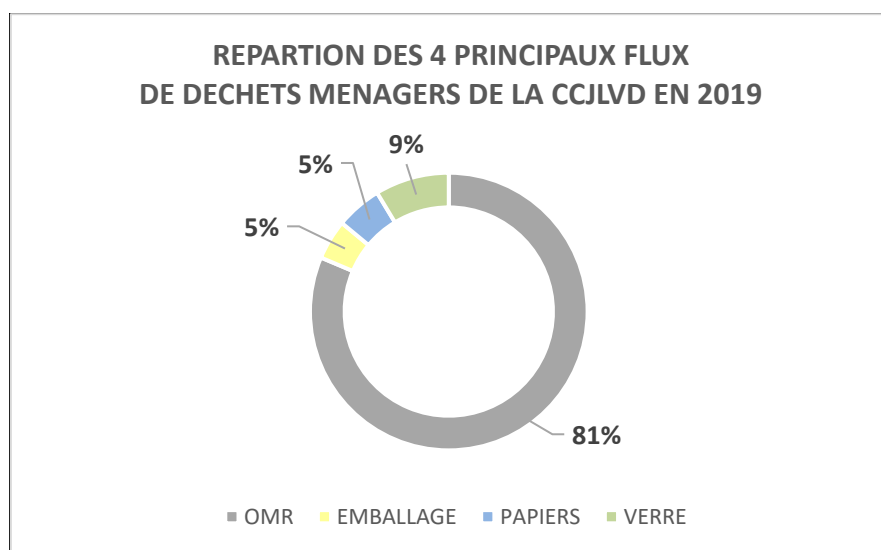
TOTAL	26	25	27	32	84	84
--------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

Par ailleurs, 36 colonnes « emballages » ont été acquises en mai 2019 dans le cadre de l'extension des consignes de tri. Ainsi la CCJLVD est aujourd'hui dotée d'environ 120 colonnes (emballages, verre, papiers).

3. LES RÉPARTITION DES 4 PRINCIPAUX FLUX DE DÉCHETS DE LA CCJLVD

En 2019, les 4 principaux flux de déchets de la CCJLVD représentent 1 764,26 tonnes.

TONNAGES ANNUELS TRAITÉS DES 4 PRINCIPAUX FLUX DE DÉCHETS			
ANNÉE	2017	2018	2019
OMR (collectées)	1 471,91	1 673,85	1 435,40
EMBALLAGE	58,14	62,02	82,02
PAPIERS	108,79	99,23	94,38
VERRE	156,42	148,51	152,46
TOTAL	1 795,26	1 983,61	1 764,26



4. LES AUTRES DÉCHETS

❖ LA COLLECTE DES CARTONS

• La collecte des cartons

En 2019, la collecte des cartons bruns est assurée sur une seule partie du territoire à savoir celui de l'ex-CCLVD.

Cette collecte est assurée par ALPES-NETTOYAGE.

En effet, les cartons bruns une fois vidés de leur contenu, aplatis et pliés, doivent être déposés dans les points d'apport volontaire au sein des 9 chalets à carton situés sur le territoire de l'ex-CCLVD.

• Volumes collectés

En 2019, 30,58 tonnes de cartons ont été collectés.

CARTONS			
Année	2018	2019	Évolution
Tonnage OM collectées	51,26	30,58	-20,68
Population	5 200	5 200	0,00
Ratio en kg/hab/an	9,86	5,88	-3,98

La différence notable entre les tonnages 2018 et 2019 s'explique par le fait qu'en 2018, le prestataire collectait aussi certaines entreprises de la zone d'activité.

• Patrimoine

La CCJLVD est dotée de 9 chalets à cartons disposés sur le territoire de l'ex-CCLVD.



Un chalet à cartons a brûlé à Salignac. Il sera remplacé début 2020.

❖ LES BIODECHETS

▪ *Les déchets verts*

Sur le territoire intercommunal, les déchets verts doivent être amenés aux déchèteries voisines. En effet, la CCJLVD conventionne avec deux déchetteries (celle de Château-Arnoux et celle de Séderon pour les administrés du haut de la vallée du JABRON) afin que les particuliers puissent y déposer leurs déchets.

Par ailleurs, en 2019, la CCJLVD a organisé une collecte de déchets verts pendant 3 week-ends consécutifs les 12 et 13 octobre, les 19 et 20 octobre, les 26 et 27 octobre. En effet, des bennes à déchets verts ont été installées sur le territoire (sur les communes de AUBIGNOSC, CHÂTEAUNEUF VAL SAINT DONAT, MONTFORT, PEIPIN, SALIGNAC, et VALBELLE) le vendredi et enlevées le lundi.

▪ *Les biodéchets alimentaires pour les particuliers*

Afin de soutenir la réduction des déchets à la source, la CCJLVD encourage l'acquisition de composteurs individuels pour les particuliers.

Ainsi par DCC N° 31/2019 du 23 mai 2019, la CCJLVD a décidé de participer financièrement aux achats des composteurs vendus par le SYDEVOM de Haute Provence aux administrés. Elle contribue à hauteur de 25,60 € (ce qui fait un reste à charge de 30.00 euros aux particuliers).

▪ *Les biodéchets alimentaires dans le cadre du centre de loisirs*

La CCJLVD a aussi mis en place une plateforme de compostage au centre de loisirs de Peipin. En effet, l'accueil de loisirs les p'tites Bouilles (ouvert les mercredis et les vacances scolaires) a mis en place une démarche pédagogique autour de la création d'un jardinage écologique et d'un espace de compostage afin de réduire le volume des déchets jetés à la poubelle et recycler aux mieux les biodéchets sur le site de Peipin. L'accueil de loisirs a aussi mis en œuvre des actions de communication afin de sensibiliser le personnel et les enfants à la réduction de la production de déchets au sein de la restauration extra-scolaire.

❖ LES ENCOMBRANTS

RF
Sous-préfecture de Forcalquier

Le service public d'élimination des encombrants est assuré par les communes.

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/10/2020
004-210401451-20201013-DE_2020_063-DE

Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

5. L'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

❖ **Pour les usagers des communes de AUBIGNOSC, BEVONS, CHATEAUNEUF MIRAVAIL, CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT, MONTFORT, NOYERS SUR JABRON, PEIPIN, SAINT VINCENT SUR JABRON, SALIGNAC, SOURRIBES, et VALBELLE**

Par délibération DCC n°90/2017 du 28 SEPTEMBRE 2017, la CCJLVD a passé une convention avec PROVENCE ALPES AGGLOMERATION pour l'utilisation par ses habitants de la déchetterie de CHÂTEAU-ARNOUX à compter du 1^{er} janvier 2018.

L'accès à la déchetterie des Blâches Gombert à Château-Arnoux est réservé aux seules personnes qui ont leur résidence principale ou secondaire, ou qui exercent une activité professionnelle permanente ou occasionnelle sur les communes de :

- AUBIGNOSC
- BEVONS
- CHATEAUNEUF MIRAVAIL
- CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT
- MONTFORT
- NOYERS SUR JABRON
- PEIPIN
- SAINT VINCENT SUR JABRON
- SALIGNAC
- SOURRIBES
- VALBELLE

Ouverture du lundi au samedi de 8h à 17h sauf jours fériés

❖ **POUR LES USAGERS DES COMMUNES DES OMERGUES, CUREL ET MONTFROC**

Par délibération n°02/2019 du 11 juin 2015, la Communauté de Communes de la Vallée du Jabron a conventionné avec la Communauté de Communes des Hautes-Baronnies (CCHB) pour l'utilisation de la déchetterie de SEDERON.

Par délibération n° 02/2019 du 28 Février 2019, la CCJLVD a décidé de procéder au renouvellement de la convention d'accès à la déchetterie de SÉDERON

L'accès à la déchetterie de SEDERON est réservé aux seules personnes qui ont leur résidence principale ou secondaire, ou qui exercent une activité professionnelle permanente ou occasionnelle sur les communes de :

- LES OMERGUES
- CUREL
- MONTFROC

Ouverture les lundis, mercredis, et samedi – Horaire d'été à mi-septembre : de 10h à 12h et de 14h à 16h30- Horaire d'hiver d'octobre à avril de 14h à 16h30.

ATTENTION, l'accès aux déchetteries est soumis au respect du règlement intérieur de ces dernières quand ils existent.

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 15/10/2020

004-210401451-20201013-DE_2020_063-DE

Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

6. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

❖ POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES RESIDUELLES (OMR)

En 2019, les déchets ménagers étaient traités au site d'enfouissement et d'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) du Beynon.

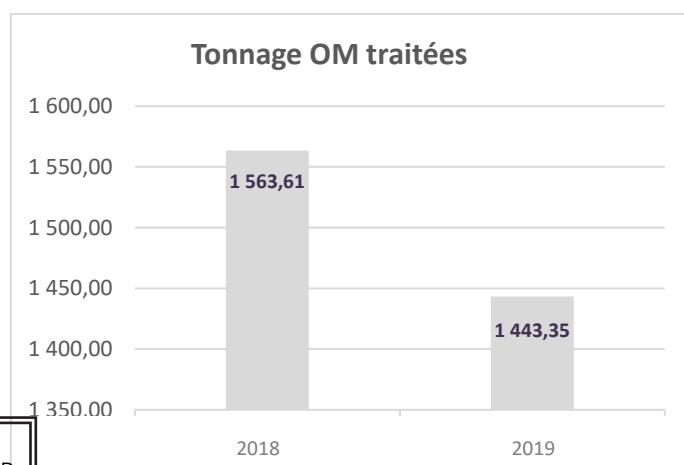
Ce centre d'enfouissement certifié ISO 14001 est situé sur la commune de VENTAVON, à mi-chemin entre Gap et Sisteron, à proximité du Centre de tri. Il s'agit d'un site conçu pour stocker des déchets ménagers et assimilés dans des conditions optimales de sécurité pour l'environnement. La surface totale (lagune et traitement compris) est de 12 hectares dont 9 hectares pour le dépôt des déchets. La capacité maximale annuelle est de 75 000 tonnes, du fait de la qualité naturelle du sous-sol et la capacité maximale de stockage est de 1.6 millions de m³.

La société VEOLIA ALPES ASSAINISSEMENT est autorisée à exploiter l'ISDND du Beynon par arrêté préfectoral du 27 décembre 2002.

Seuls les déchets ménagers sont enfouis dans ce site. Cela représente 1 500 000 tonnes de déchets enfouis en 25 ans à 30 ans au rythme annuel d'environ 50 à 60 000 tonnes. A la fin de l'exploitation, le site sera recouvert puis revégétalisé et surveillé pendant une durée minimum de 30 ans.

En 2019, 1 443,35 tonnes de déchets provenant de la CCJLVD (- 7.69 % par rapport à 2018) ont été traités au site d'enfouissement et d'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) du Beynon.

ORDURES MÉNAGÈRES TRAITÉES			
Année	2018	2019	Évolution
TONNAGE OM TRAITÉES	1 563,61	1 443,35	-120,26
POPULATION	5 200	5 200	0,00
RATIO EN KG/HAB/AN	300,69	277,57	-23,13



❖ POUR LES DECHETS RECYCLABLES

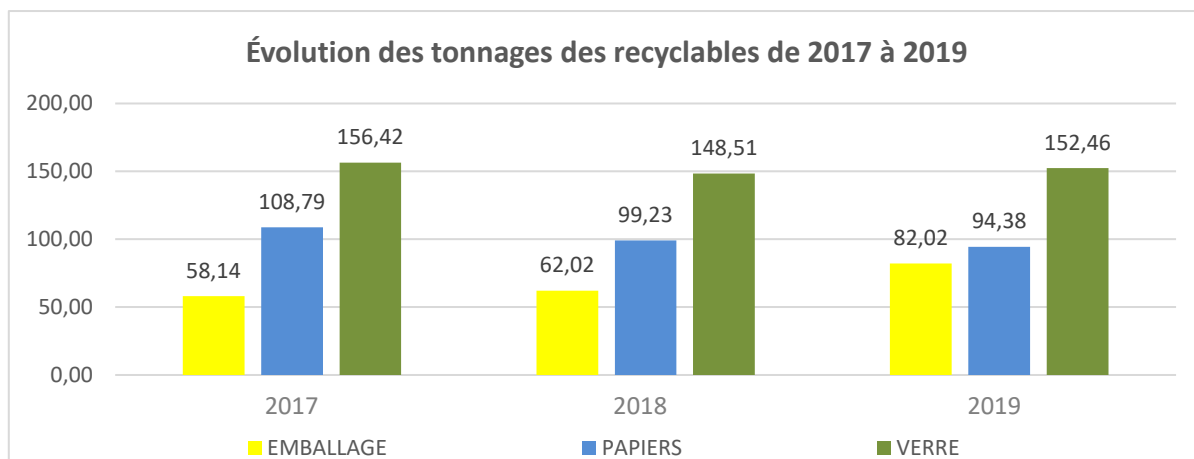
Les déchets recyclables de la CCJLVD sont conduits au centre de tri et de valorisation de Manosque. Ce centre de tri est géré par le groupe Veolia Propreté.

Pour rappel, en 2019, 328,86 T de déchets recyclables (emballages, papiers, et verre) ont été collectés.

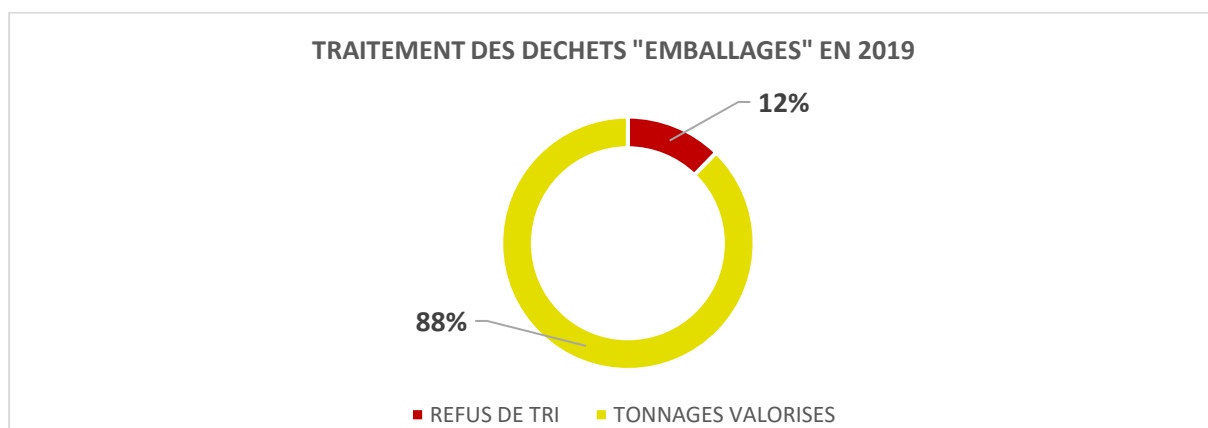
EMBALLAGES			
Année	2018	2019	Évolution
Tonnage collectées	62,02	82,02	20,00
			+ 32,25%

VERRE			
Année	2018	2019	Évolution
Tonnage collectées	148,51	152,46	3,95
			+ 2,66%

PAPIERS			
Année	2018	2019	Évolution
Tonnage collectées	99,23	94,38	-4,85
			-4,89%



Parmi les 82,02 tonnes d’emballages, en 2019, 10,09 tonnes sont parties en « refus de tri »¹ (contre 15,55 tonnes en 2018), le reste (71,93 tonnes) a été valorisé.



3. INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

1. MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2019 (hors reports)	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (€)	RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (€)
576 510,51 €	635 548,42 €
DÉPENSES DE D'INVESTISSEMENT (€)	RECETTES DE D'INVESTISSEMENT (€)
63 576,00 €	162,00 €

Le résultat de l'exercice 2019 (hors reports des exercices précédents) s'élève à :

- **+ 59 037,91 €** en section de fonctionnement
- **- 63 414,00 €** en en section d'investissement

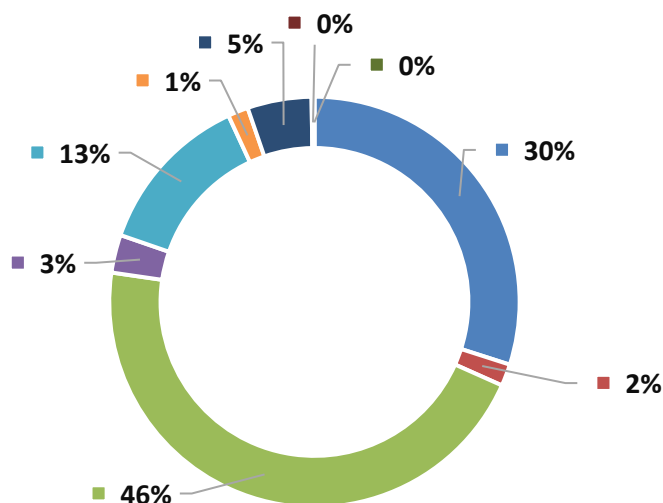
2. LE COÛT DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

❖ MONTANT ANNUEL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2019, le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 576 510,51 €.

Montant annuel des dépenses de fonctionnement	2018	2019
La collecte des OMR	168 827,32 €	172 638,98 €
Le lavage des bacs	4 755,72 €	9 934,10 €
SYDEVOM (traitement des OMR et collecte et traitement des recyclables)	283 275,32 €	263 033,04 €
La collecte des cartons sur le territoire de l'ex-CCLVD	24 447,72 €	17 246,45 €
Déchetteries	78 149,80 €	73 979,80 €
Déchets verts	0,00 €	9 255,12 €
Gestion administrative du service	19 858,39 €	29 121,02 €
Réduction de titres	1 520,00 €	1 140,00 €
Amortissements	0,00 €	162,00 €
TOTAL	580 834,27 €	576 510,51 €

Montant annuel des dépenses de fonctionnement en 2019



- La collecte des OMR
- Le lavage des bacs
- SYDEVOM (traitement des OMR et collecte et traitement des recyclables)
- La collecte des cartons sur le territoire de l'ex-CCLVD
- Déchetteries
- Déchets verts
- Gestion administrative du service
- Réduction de titres
- Amortissements

❖ MONTANT ANNUEL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2019, le montant des investissements s'élève à 63 576,00 €.

Montant annuel des dépenses d'investissement	2018	2019
Achat de containers	2 047,50 €	0,00 €
Achat colonnes	0,00 €	63 576,00 €
Achat chalet	0,00 €	0,00 €
Aménagement point de collecte	808,44 €	0,00 €
TOTAL	2 855,94 €	63 576,00 €

3. LE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

❖ LA TEOM (EN SECTION DE FONCTIONNEMENT)

Le financement du service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, est assuré sur le territoire de la CCJLVD par la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) [Cf. Délibération n°86 du 28 septembre 2017].

La TEOM permet de couvrir les dépenses relatives au service de collecte des déchets ménagers et assimilés de la CCJLVD :

- la collecte, le transport au centre d'enfouissement et le traitement des OMR
- la collecte, le transport au centre de tri et le traitement des recyclables
- la collecte, le transport au centre de tri et le traitement des cartons
- la collecte, le transport et le traitement des déchets verts
- le nettoyage et l'entretien des colonnes, containers, chalets
- l'accès aux déchèteries
- les frais de gestion du service (frais de personnel, frais administratifs...)
- les investissements (aménagement des points de collectes, achat de colonnes de tri, de containers OMR, de chalets à cartons, ...)

RAPPEL : Est imposable à la TEOM, tout propriétaire d'habitation, de commerce ou de local artisanal et industriel situé sur le territoire de la CCJLVD. Les propriétaires de bien en location peuvent, s'ils le souhaitent, répercuter cette taxe sur les locataires dans les charges liées au logement. Les bailleurs sociaux ont également cette possibilité.

La TEOM est proportionnelle à la valeur locative de la propriété (assise sur la base de la taxe foncière). Elle est calculée de la manière suivante : Base de taxe foncière x taux de TEOM.

Le taux de la TEOM est fixé par le conseil communautaire de la CCJLVD au moment du vote du budget. C'est ensuite le service des impôts qui se charge du recouvrement.

En 2019, la CCJLVD, par DCC n°19.19 du 02 avril 2019, a fixé le taux de TEOM à 11,48 % pour l'année 2019 (pour rappel : 12,48% en 2018).

En 2019 la CCJLVD a perçu **601 610,00 €** (647 492,00 € en 2018).

❖ LA VALORISATION DES RECYCLABLES (EN SECTION DE FONCTIONNEMENT)

Le montant de refacturation du SYDEVOM pour les différentes valorisations (emballages, verre, papiers) s'élève à 31 088,66 € (31 475,21 € en 2018).

❖ LA VALORISATION DES CARTONS (EN SECTION DE FONCTIONNEMENT)

Le montant de refacturation de VEOLIA pour la valorisation du carton s'élève à 2 201,76 € (4 357,10 € en 2018).

Néanmoins cela s'explique par la baisse des tonnages cartons (- 40,34%).

❖ ASSURANCE (EN SECTION DE FONCTIONNEMENT)

En 2019, un chalet à cartons a brûlé à Salignac. Il sera remplacé début 2020. Le montant de ce dernier est de 948,00 €. Cette somme a été inscrite dans les restes à réaliser 2019.

L'assurance a indemnisé 648,00 € (300 € de franchise).

❖ AMORTISSEMENT (EN SECTION D'INVESTISSEMENT)

Le montant des amortissements est de 162,00 € en 2019 :

- 26 € pour l'opération « 248 - AMÉNAGEMENT CVSD 2018 »
- 136 € pour l'opération « 249 - ACHAT DES CONTENEURS OM EN 2018 »

4. REALISATIONS ET PROGRAMMATION

1. RÉALISATIONS 2019

❖ BILAN DES ACTIONS MENÉES PAR LA CCJLVD DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION D'OPTIMISATION DE LA GESTION DES DÉCHETS

Pour rappel, en 2018, la CCJLVD a décidé de travailler sur une opération d'optimisation de la gestion des déchets. Elle a ainsi établi une feuille de route qui définit les orientations stratégiques et les actions concrètes à mener afin de **réduire les quantités de déchets OMR** et **développer le tri sélectif**. Ces dernières reposent sur 3 principaux objectifs :

- atteindre les objectifs nationaux et régionaux réglementaires en matière de déchets,
- maîtriser les coûts,
- assurer la qualité du service

● L'ORIENTATION 1 : INVESTIR DANS DES COLONNES (OMR ET RECYCLABLES)

En 2019, la CCJLVD a fait l'acquisition de **36 colonnes emballages** (doublement du nombre de colonnes pour l'ECT et remplacement de 6 colonnes qui semblent assez vétustes).



Elle a aussi engagé une **réflexion sur les emplacements des futurs points de collectes**.

● ORIENTATION 2 : ENGAGER UNE RÉFLEXION SUR LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SERVICE

La collecte mais surtout le traitement des déchets des professionnels ayant un impact financier important pour la CCJLVD (car au final ce sont les ménages qui financent l'élimination des déchets non ménagers des entreprises), la CCJLVD a engagé une **réflexion sur la mise en œuvre de la redevance spéciale**. Toutefois, il est difficile d'évaluer le gain financier car la CCJLVD doit faire face à de nombreuses difficultés pour obtenir les données (et notamment des données fiables). Par ailleurs, le futur passage à la collecte en colonne interroge la CCJLVD sur le devenir de la RS et ses modalités de calcul si cette dernière était mise en œuvre. La réflexion va se poursuivre en 2020.

La CCJLVD a engagé une **réflexion sur la mise en œuvre de la tarification incitative**. Les premiers résultats montrent que cette dernière nécessite d'importants investissements de départ (matériel pour équiper chaque colonne, logiciel,...) et représente un coût de fonctionnement sur la durée (maintenance, agents,...). Il s'agirait alors d'investir de l'argent dans un système alors que les usagers pourraient déjà trier leurs déchets, sans ce système. Cela paraît peu judicieux, d'autant plus que si cela fonctionne, il n'y aura donc plus ou peu d'OMR. Si les gens jouent le jeu et trient leurs déchets, sans ce système, ils payeront par ailleurs moins cher, car le montant de TEOM demandé sera moindre (du fait de la baisse du coût du service).

● ORIENTATION 3 : COMMUNIQUER AUPRÈS DES ACTEURS LOCAUX SUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS À LA SOURCE ET SUR LE TRI SÉLECTIF

La CCJLVD a mis en place son propre **site internet**. Elle communique aujourd'hui sur : le service public de gestion des déchets, l'importance du tri des déchets (et les bonnes pratiques existantes), l'extension des consignes de tri,....

● ORIENTATION 4 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET GÉRER LES BIODÉCHETS AU SEIN DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

La CCJLVD a mis en œuvre, avec l'aide du SYDEVOM, une **plateforme de compostage** au sein de l'accueil de loisirs. De nombreuses actions sont



parallèlement menées par l'ACM pour réduire la production de déchets à la source de la restauration extra-scolaire et inciter les enfants à trier.

parallèlement menées par l'ACM pour réduire la production de déchets à la source de la restauration extra-scolaire et inciter les enfants à trier.

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 15/10/2020

004-210401451-20201013-DE_2020_063-DE

Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

❖ BILAN DES AUTRES ACTIONS MENÉES PAR LA CCJLVD

En 2019, la CCJLVD a aussi mené plusieurs actions sur son territoire afin de réduire les quantités d'OMR.

- **Elle a communiqué sur les déchets :** En plus du site internet, la CCJLVD a effectué plusieurs fiches relatives aux OM pour information, affichage en mairie et/ou publication sur les sites internet et/ou bulletins municipaux. En avril dernier, elle a par exemple effectué des fiches sur :
 - le service de gestion des déchets ménagers et assimilés de la CCJLVD en 2018
 - les coûts relatifs au traitement et au stockage des OMR
 - la baisse du taux de TEOM en 2019
 - les principales données relatives aux déchets
 - l'extension des consignes de tri (ECT)
 - l'accompagnement de l'extension des consignes de tri (ECT)
 - les moyens de réduire les déchets
 - le compostage des déchets
 - les incivilités et dépôts sauvages
- **Elle a confirmé par DCC 31.2019 du 23 mai 2019 son soutien financier pour l'acquisition de composteurs individuels :** Afin de soutenir la réduction des déchets à la source, la CCJLVD encourage l'acquisition de composteurs individuels pour les particuliers. Elle participe ainsi financièrement aux achats des composteurs vendus par le SYDEVOM de Haute Provence aux administrés (elle participe à hauteur de 25.60 euros, ce qui fait un reste à charge de 30.00 euros aux particuliers).
- **Elle a mis en place par DB 03.2019 du 19 septembre 2019 des bennes pour les déchets verts :** Au vu de la réglementation qui interdit le brûlage des déchets verts, et des nombreuses demandes des administrés pour trouver une solution durable de gestion de leurs déchets verts, (les déchetteries étant trop éloignées de leur foyer et nécessitant des équipements tels qu'une remorque, ...) la CCJLVD a mis en place des bennes à déchets verts (tontes de gazons, branches à broyer, plantes et végétaux flétris, feuilles et tailles de végétaux,...). Ces bennes ont été installées 3 week-ends consécutifs en octobre.

2. PROGRAMMATION POUR 2020

En 2020, la CCJLVD poursuivra ses actions de collecte et traitement des déchets (OMR, recyclables, cartons, déchets verts,...).

Elle va aussi travailler sur :

- **L'ORIENTATION 1 : INVESTIR DANS DES COLONNES (OMR ET RECYCLABLES)**

Action 1 : Renforcer le parc de colonnes « emballage » dans le cadre de l'ECT

Action 2 : Moderniser le parc de colonnes des recyclables (verre, JRM, emballages)

Action 3 : Investir dans des colonnes à cartons

Action 4 : Investir dans des colonnes aériennes pour les OMR

Action 5 : Aménager des points de collecte (regroupant OMR et recyclables)

A partir de 2020, la CCJLVD va faire l'acquisition des colonnes OMR, recyclables, et cartons (sous réserves des financements).

- **ORIENTATION 2 : ENGAGER UNE REFLEXION SUR LES MODALITES DE FINANCEMENT DU SERVICE**

En 2020, la CCJLVD va poursuivre sa réflexion sur la mise en œuvre de la redevance spéciale pour une mise en place au 1^{er} janvier 2021.

- **ORIENTATION 3 : COMMUNIQUER AUPRES DES ACTEURS LOCAUX SUR LA REDUCTION DES DECHETS A LA SOURCE ET SUR LE TRI SELECTIF**

Action 1 : Intégrer sur le site internet de la CCJLVD la communication relative au service public de gestion des déchets sur le territoire communautaire

Action 2 : Intégrer sur le site internet de la CCJLVD la communication relative au tri des déchets, et aux bonnes pratiques existantes

Action 3 : Intégrer sur le site internet de la CCJLVD la communication relative à l'extension des consignes de tri

Action 4 : Sensibiliser et responsabiliser les professionnels sur la gestion des déchets

En 2020, la CCJLVD va continuer de publier des informations sur son site internet. Elle pourra ainsi communiquer sur le service public de gestion des déchets sur le territoire communautaire, le tri des déchets (et bonnes pratiques existantes). Il s'agira aussi de sensibiliser et responsabiliser les professionnels sur la gestion de leurs déchets.

- **ORIENTATION 4 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET GERER LES BIODECHETS AU SEIN DE L'ACCUEIL DE LOISIRS**

Action 1 : Mettre en œuvre un jardin pédagogique

Action 2 : Investir dans un composteur

Action 3 : Investir dans un récupérateur d'eau

Action 4 : Réduire la production de déchets de la restauration extra-scolaire

En 2020, la CCJLVD va poursuivre les actions menées pour réduire la production de déchets de la restauration extra-scolaire.

CONCLUSION

L'année 2019 constituait la troisième année d'exercice à la suite du transfert de la compétence à la Communauté de communes en 2017. Depuis le 1^{er} janvier 2019, la collecte des ordures ménagères résiduelles est assurée par le même prestataire.

Cette année a été marquée par la mise en place de l'extension des consignes de tri (ECT). Dans ce cadre, la CCJLVD a fait l'acquisition de 36 nouvelles colonnes emballages et a effectué un important travail de communication pour informer ses administrés et les sensibiliser à la réduction et au tri des déchets. Ces actions ont ainsi permis une diminution de la production d'ordures ménagères résiduelles et une importante augmentation de la production de déchets « d'emballages » (+32,25%).

D'autres déchets ont en revanche vu leur production diminuée. C'est notamment le cas des déchets « papiers » (-4,89%) et des déchets « cartons » (- 40,34%). La CCJLVD a aussi mis en place de nouveaux services, telles que la collecte des déchets verts pendant 3 week-ends consécutifs sur les communes volontaires. Cette dernière a permis de collecter 26,3 tonnes de déchets verts. La production de verre quant à elle est en légère hausse par rapport à l'année précédente (+2,66%).

En conséquence, en 2018, la production globale de déchets à l'échelle du territoire a diminué. Ces chiffres contribuent à l'atteinte des différents objectifs fixés par la loi de transition énergétique.

Au niveau financier, le montant des dépenses de fonctionnement reste quasiment équivalent par rapport à l'année précédente (environ 580 000 €). Celui des dépenses d'investissement a augmenté du fait de l'acquisition des 36 colonnes « emballages ». Le montant des recettes de fonctionnement a diminué (635 548,42 € contre 683 324,31 € en 2018). Les recettes liées aux valorisations (emballages, verre, papiers) restent approximativement semblables par rapport à l'année précédente (environ 31 000 €). En revanche, le montant de refacturation pour la valorisation du carton apparaît plus faible qu'en 2018 (elle s'élève à 2 201,76 € contre 4 357,10 € en 2018). Néanmoins cela s'explique par la baisse des tonnages cartons. Par ailleurs, en 2019, la CCJLVD a baissé d'un point la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM - passant d'un taux de 12,48 % à 11,48 %). Le montant de TEOM perçu par la CCJLVD est de 601 610 € en 2019.

Aujourd'hui, un travail conséquent reste à faire sur l'optimisation des collectes et la gestion des déchets des professionnels. Depuis 2018, la CCJLVD travaille sur une opération d'optimisation de la gestion des déchets. En 2020, la CCJLVD va donc poursuivre les différentes actions dans le cadre de cette opération. Ces dernières permettront une diminution de la production des déchets résiduels et

une amélioration du taux de recyclage des déchets produits sur le territoire. Elles contribueront ainsi à une meilleure maîtrise du coût de la gestion des déchets.

SOUS-PRÉFECTURE DE FORCALQUIER
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/10/2020
004-210401451-20201013-DE_2020_063-DE